

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 00 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents** Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Lucien OLIVER.

Marie SULKOWSKI excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Philippe RIMBAUD excusé a donné pouvoir à Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Catherine GREGORY.

Emilie BRUNO et Nicolas ESPINACO sont absents.

Madame Valérie BOULESTIN a été nommée secrétaire

**1-Emprunt à court terme « attente de subvention » -  
remboursement anticipé**

Le maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 09 septembre 2020, il avait été mandaté pour souscrire un prêt à court terme dans les conditions suivantes :

- Montant : 300 000.00 Euros
- Durée : 24 mois avec 23 mois de différé
- Taux variable : E3M + 0.70% soit à ce jour : 0.70%
- Intérêts : trimestriels
- Capital : in fine
- Frais de dossier : 300.00 Euros

Un unique tirage de 150 000 € a été effectué.

Le Maire rappelle que le montant du capital à rembourser a été inscrit au budget 2022.

Le maire informe que l'appel d'échéance est annoncé en janvier 2023 et propose le remboursement anticipé, la clause étant prévue au contrat, sans pénalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité le remboursement anticipé du prêt n°00002612115 auprès du Crédit Agricole.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20221130-del1-empCT-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2022  
Date de réception préfecture : 05/12/2022

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 00 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

**Présents** Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Lucien OLIVER.

Marie SULKOWSKI excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Philippe RIMBAUD excusé a donné pouvoir à Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Catherine GREGORY.

Emilie BRUNO et Nicolas ESPINACO sont absents.

Madame Josiane SENAC est exclue des délibérations et a quitté la séance et la salle avant l'examen de ce point.

Madame Valérie BOULESTIN a été nommée secrétaire

**2-Assurance du Personnel des collectivités**

Le Maire rappelle que la commune est assurée à la CNP pour la couverture statutaire du personnel fonctionnaire de la collectivité.

Après présentation des garanties et des franchises proposées par GROUPAMA, le maire propose d'accéder à cette proposition et de dénoncer le contrat à la CNP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition et mandate le Maire pour

- Signer le contrat d'assurance du personnel des collectivités sur la couverture du traitement indiciaire brut, la nouvelle bonification indiciaire, le supplément familial de traitement, les primes et le forfait couvrant les cotisations patronales, pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL et à l'Ircantec .
- Dénoncer le contrat auprès de la CNP

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20221130-del2-ass-statut-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2022  
Date de réception préfecture : 06/12/2022

**Département du Lot**  
**Arrondissement de FIGEAC**  
**Canton de Figeac Ouest**  
**Commune de CAPDENAC**

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 30 novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 18 heures 00 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 13

**Présents** Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Guy CAVALIE, Valérie BOULESTIN, Lucien OLIVER.

Marie SULKOWSKI excusée a donné pouvoir à Annie IMBERT, Philippe RIMBAUD excusé a donné pouvoir à Alain BOUDOU, Jacques MAUREL-CHARTRON, excusé a donné pouvoir à Catherine GREGORY.

Emilie BRUNO et Nicolas ESPINACO sont absents.

Madame Valérie BOULESTIN a été nommée secrétaire

**3-Grand-Figeac – Révision des statuts communautaires**

Le Maire donne lecture de la délibération n°147/2022 du Conseil communautaire du Grand-Figeac approuvant la modification statutaire concernant le changement d'adresse du siège social du Grand-Figeac à compter du 24 octobre 2022

Le maire rappelle que cette modification est décidée par délibérations concordantes du Conseil communautaire et des conseils municipaux qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI, c'est-à-dire à la majorité qualifiée.

Le Maire propose de valider la modification des statuts de la communauté de communes du Grand-Figeac en entérinant le changement d'adresse du siège soit « 2 rue Germain Petitjean – 46100 FIGEAC ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes du Grand-Figeac.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20221130-del3-GFstatuts-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2022  
Date de réception préfecture : 05/12/2022